



## Appel à la vigilance : Utilisation de plates-formes numériques chez les jeunes

**Montréal, le 26 septembre 2024** – Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) invite les parents et leurs enfants à redoubler de vigilance par rapport à l'utilisation des diverses applications numériques ou jeux en ligne.

En ne prenant pas les précautions nécessaires, les jeunes s'exposent à de nombreux risques lors de l'utilisation de ces différentes plates-formes.

À titre d'exemple, un jeune peut être influencé à participer à un défi dangereux, voir des images inadéquates et non désirées ou se retrouver victime d'intimidation, de sextorsion (exigence d'une somme monétaire sous la menace de diffuser des images intimes de la victime), ou même de leurre informatique.

Ces types de crimes auront assurément un impact sur la vie des jeunes impliqués, d'où l'importance de connaître la nature de leurs activités en ligne en tant que parents.

Sous le couvert d'une fausse identité, des prédateur(-trice)s sexuel(le)s peuvent entrer en contact avec les victimes pour ensuite tenter d'obtenir leurs informations personnelles ou des images intimes de celles-ci.

### CONSEILS DE PRÉVENTION

#### Pour vous en tant que parents

- Se rappeler que la majorité des applications des réseaux sociaux demande d'avoir 13 ans au minimum.
- Lire les articles informatifs concernant une application, son fonctionnement, le contenu qui s'y retrouve avant de prendre la décision de la télécharger pour son enfant.
- Activer les contrôles et ajuster les paramètres de confidentialité des applications pour restreindre l'auditoire des publications, photos et vidéos et mettre le profil de votre enfant en mode privé.
- Demander à votre enfant d'utiliser un pseudonyme et une photo de profil qui ne révèlent ni son âge, ni son lieu de résidence, ni ses intérêts.
- S'inscrire aux Alertes cyberaide.ca en vous rendant sur ce site : [Dangers d'Internet : Alertes Cyberaide.ca](#)

#### Pour votre ou vos enfant(s)

- Dénoncer toute influence dangereuse ou tout acte illégal à un adulte de confiance.
- Ne jamais se dévêtir devant une caméra (photo ou vidéo).
- Cesser immédiatement toute communication avec quelqu'un qui chercherait à vous contraindre par la menace à produire ou à publier du contenu.
- Demander la permission à un adulte avant d'ajouter une nouvelle personne dans vos contacts, ou de publier du contenu sur les médias sociaux.

**Si votre enfant est victime, communiquez avec le 911 en cas d'urgence ou avec votre [poste de quartier](#).**

#### Pour en savoir +

[Cyberaide.ca](#)

[Centre canadien de protection de l'enfance](#), [Être parent de préados ou d'ados à l'ère numérique](#) (Téléchargement gratuit du PDF)